



Mon père peut il me demander une somme prêtée dans son testament?

Par **severinge34**, le **06/04/2012** à **17:26**

Bonjour,
Mon père me demande de lui rembourser une somme qu'il m'a donné de son vivant dans son testament. As-t-il le droit? Quelles sont les démarches à effectuer pour contester ceci. Merci

Par **amajuris**, le **06/04/2012** à **19:01**

Bjr,
Le testament ne prend effet qu'au décès. S'il s'agit d'une donation, celle-ci est par principe irrévocable. Donc votre père ne peut pas exiger que vous lui rendiez cette somme.